

**Visio du 3 oct 2023 - question intervenant volontaire du cac / CER
Cie Arlette Moreau**

Action juridique / action politique

16 personnes connectées (+ Fleur qui n'a pas réussi)

Gilles R

Olivier P

Nicole P

Eric Denoyelle

Gaëlle Ferval

Guillaume M la Cimade

Elise M Cimade

Loïc Lebez MRES

Philippe MRES

Xavier G MRES

Philippe Berthelot

Sébastien Cornu

Dominique Jaulmes

JB J

Marianne L

Isa B

Juridiquement porte sur recours pour excès de pouvoir (excès d'application du CER) qu'on veut restreindre, mais sait que ne peut exiger le financement, la subvention refusée.

Enjeux est là par cette action juridique d'éviter recours abusif des pouvoirs publics

- Guillaume La Cimade connaît **bien le contentieux et connaît aussi bien la Cie Arlette M...** attention de **ne pas déposséder la Cie de son contentieux** (taille critique à ne pas dépasser)

1^{er} contentieux de la Cie dans le contexte Poitevin après Alternatiba

La Cimade aussi sollicitée et vont en discuter en interne cette semaine (nous tiennent informé)

- MRES vient de perdre son agrément de Service Civique pour recevoir des volontaires (de façon non motivée) > lance recours gracieux en 1^{er} (et ensuite verra pour recours contentieux mais pas l'inverse)

MRES se sont fait rappeler à l'ordre fin 2022/ début 2023 (pour une asso hébergée - action désobéissance civile) : L'affaire de la MRES et son rappel à l'ordre: <https://mobilisations.associations-citoyennes.net/?MrsLilleDec22>

A priori ce n'est pas tant la MRES qui était visée à ce moment-là que le collectif Nada (contre aéroport) mais c'était plus facile de taper sur tête de réseau !

Terrain d'étude et monographie sur plateau des Millevaches (dans cadre de la R/Action LAIC)

Nicole : important d'y aller

Eric : emblématique car y nomme concrètement le CER et donc important d'être IV

Demande sur comment les associations membre du CAC peuvent s'impliquer ?

Les Frais seront partagés entre les associations participantes

Cette IV sera introduite fin oct

Eric D mieux intégrer le droit dans nos actions

Il y a beaucoup de question sur les termes juridiques dont peut comprendre globalement le sens mais pas la réalité concrète : « non motivation », « excès de pouvoir »... idée **d'avoir des petites fiches sur ces différents termes (recours gracieux, recours contentieux)**

>> si Emma peut créer qq fiches ce serait super !!

Question sur la tendance « Hauts-De-France » au durcissement contre les libertés (lu mais cette info est-elle une « impression » ou ancrée dans une réalité documentée ?)... parce que refus agrément vient juste de tomber et attend réponses des dossiers de subvntion en cours

Là 1^{er} soutien qui ne porte pas sur gros Mvt (comme Alternatiba et Slvt de la Terre) qui

Là association culturelle et petite, pas du tout l'habitude et pouvoir médiatique

Ce jour le CAC fait point d'éclairage de la situation et recueille avis - **la décision formelle sera prise en CA** après

MRSE : faire masse important, se sentir soutenu (même si la MRES par expl a un certain poids déjà)

Philippe B et Séb Cornu accompagnent la Cie Arlette Moreau dans cadre d'accompagnement d'acteurs du champ culturel

Là on est sur mouvement de fond, interroge sur posture vis-à-vis pouvoir publique ! On peut pas parler de « tutelle » quand on parle de subvention ... le secteur associatif se met seul dans une position de soumission

Attention de travailler notre posture, d'autant pour action publique et juridique !

La jurisprudence forte sur l' « excès de pouvoir » (demande travail énorme)

Notion « discrétionnaire » de la subvention n'empêche pas la motivation de la décision publique (quelque soit nature de la subvention et son importance).

En Bretagne fort impliqué dans les mvt écolo donc nb on des actions juridiques en cours - tradition de droit juridique forte mais ne suffit pas !

Le droit public demande un gros travail de traduction et formalisation des problématiques rencontrées

Gilles : oui complexe

Différencier entre États et services déconcentrés, et Préfet (auquel les Drac sont soumises)